

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N°010

OBJET : CITÉ DES SPORTS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 42	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 2 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHES Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BREZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSE : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Cité des Sports, régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation et un directeur désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Le Conseil d'Exploitation (CE) organe délibérant majoritairement composé de représentants de la Commune et d'un président obligatoirement membre du Conseil Municipal. Il délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil Municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par la réglementation ou par les statuts.

Les statuts de la régie avec autonomie financière de la Cité des Sports votés par délibération du 30 mai 2023, et actualisés par délibération du 29 juin 2023 prévoyaient que le Conseil d'Exploitation soit composé de 7 membres désignés au sein du Conseil Municipal et 6 membres désignés parmi des personnalités qualifiées représentatives dans les domaines sportifs et/ou événementiels.

Dans le cadre du renouvellement de cette instance et dans une volonté d'améliorer et de fluidifier le fonctionnement de la régie autonome, il est proposé de mettre à jour les statuts en fixant le nombre de membres siégeant au Conseil d'exploitation comme suit :

- 4 membres désignés au sein du Conseil Municipal ;
- 2 membres désignés parmi des personnalités qualifiées représentatives dans les domaines sportifs et/ou événementiels.

Le premier collège serait composé de :

- Monsieur le Maire ;
- Madame Céline DUTA
- Monsieur Florent GHISI
- Monsieur Alexandre DUMONT

Le second collège composé de personnalités qualifiées représentatives dans les domaines sportifs et/ou évènementiels sera désigné à un prochain Conseil Municipal.

D'autres personnes ayant acquis une compétence particulière leur permettant également d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de la Cité des Sports pourront être conviés aux réunions du Conseil d'Exploitation avec voix consultative.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'actualiser dans les statuts le nombre de membres siégeant au sein du Conseil d'exploitation,
- D'approuver la désignation des membres du premier collège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260409-30978-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026
Publication : 16/04/2026